

La séance démarre selon la convocation à 20h à la salle d'étude près du réfectoire du collège de l'Ochette.

Le conseil d'établissement de l'AISMLE est composé des membres présents dans le tableau ci-dessous.

Représentants des autorités communales					
Gonus	Christine	AIMSLE	Conseil intercommunal	christine.gonus@varoenergy.com	Excusée
Présidente du conseil d'établissement					
Egli-Anthonioz	Nicole	AIMSLE	Conseil intercommunal	eglianthonioz@gmail.com	Présente
Vice-présidente du conseil d'établissement					
Seitenfus	Laetitia	AIMSLE	Conseil intercommunal	laetitia.seitenfus@gmail.com	Présente
Secrétaire du conseil d'établissement 2023 – 2025					
Gauthey	Yannick	AIMSLE	Comité de direction	yannick.gauthey@aismle.ch	Présent
Secrétaire du conseil d'établissement 2022 – 2024 - 2026					
Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement scolaire (EPMLE et ESMLE)					
Streit	Cécile	EPMLE	Enseignante	cecile.streit@edu-vd.ch	Présente
Zysset	Sophie	EPMLE	Directrice	sophie.zysset@vd.ch	Présente
Ribet	Rachel	ESMLE	Enseignante	rachel.ribet@edu-vd.ch	Présente
Moulet	David	EPMLE	Directeur	david.moulet@vd.ch	Présent
Représentants des parents des enfants scolarisés à l'EPMLE et à l'ESMLE					
Ismaili	Shqipe	Lucens		bunjamin_ch@hotmail.com	Présente
Habegger	Etienne	Moudon		etiennehabegger@bluewin.ch	Présent
Ombelli	Céline	Moudon		combelli@hotmail.com	Présente
Potenza	Daniela	Lucens		daniela.potenza@bluewin.ch	Présente
Représentants des milieux et des organisations présents dans le cercle AISMLE et concernés par la vie de l'établissement scolaire					
Grandjean	Michelle	Présidente APE, Lucens, Moudon et environ		lucens@ape-vaud.ch	Excusée
Baroni	Vincent	Conservatoire de la Broye		info@conservatoiredesregions.ch	Présent
Delbrouck	Philippe	Directeur Fondation Cherpillod		p.delbrouck@fondationcherpillod.ch	Présent
Mayor	Sylvain	Handball Club Moudon		info@moudon-handball.ch	Excusé

1 – Adoption du PV de séance du 26.01.2022

Robin Favre remplace Monsieur Sylvain Mayor.

Le PV du 26.01.23 est approuvé, 3 abstentions.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2 – Courrier

Le secrétariat n'a pas reçu de de courrier postal, uniquement des courriels concernant les points 3 et 4.

3 – Atelier interactif "cyberfûté" pour les 7P

Suite au Conseil d'Établissement de janvier dernier, Mme Seitenfus a recherché des prestataires pour animer cet atelier. Action Innocence n'intervient plus dans les écoles, mais propose un kit aux corps enseignants afin que la prévention se fasse dans les murs de chaque établissement scolaire.

La conférencière, Laure Amberg (Institut HappyFamilies), ayant manifesté son intérêt pour un tel atelier, a émis un devis pour 8 classes (1h30 d'atelier par classe) pour un montant de 2750.- tout inclus (2 jours entiers). Mme Zysset et M. Moulet précisent que l'unité PSPS devra par la suite valider le prestataire et la prestation. Soit l'intervenante est connue de leur service étant diplômée eduqua et formatrice d'adulte ou soit ils assisteront à un atelier. M. Moulet ajoute qu'au vu du devis total, il est important que la future intervenante détaille bien les postes du projet tels que le montant dévolu à la création du projet, à l'animation, aux déplacements, etc.

Une demande de subvention à l'Unité PSPS est actuellement en cours. Mme Seitenfus a rencontré Mme Gagnage (enseignante et référente Unité PSPS, établissement de Lucens) afin d'effectuer la demande. M. Gauthey précise que dans le cas où la demande serait refusée par l'Unité PSPS, l'AI SMLE prendrait le relais. Et il ajoute que le financement de ces ateliers, pourrait être, à long terme, pris en charge par l'AI SMLE si toutes les conditions sont réunies : bonne évaluation du projet selon la direction/les élèves/le CET, sous réserve de l'acceptation du budget, etc. Cette thématique devrait déjà être abordée en primaire. Le corps enseignant et la direction du secondaire viennent corroborer ses dires en avançant que, même si une prévention du cyber harcèlement est proposée par la police aux élèves de 9ème, il ne reste pas moins que de nombreux comportements négatifs sont bien souvent déjà en place. De nombreux élèves possèdent déjà un téléphone portable avant l'entrée en secondaire.

Madame Ribet demande si un des objectifs de l'atelier porte aussi sur les conséquences des actes malveillants sur la toile afin d'ancrer les élèves dans la réalité. Elle rappelle que de nombreux élèves commencent le secondaire avec une méconnaissance importante du soi-disant anonymat d'internet. Il est important que les élèves prennent conscience rapidement que leurs actions peuvent avoir des impacts sur eux-mêmes et sur autrui (exemple : plainte pénale). Mme Seitenfus lit à haute voix la proposition d'atelier (objectif, moyens pédagogiques, ressources d'animation & contenu).

Un petit sondage destiné aux élèves post-atelier sera d'ailleurs créé afin d'une part de cibler au mieux les besoins/attentes des élèves et de la direction/CE et d'autre part de pouvoir étayer un rapport final. Une discussion a eu lieu sur le barème idéal à établir pour chaque question. Plusieurs voix proposent un barème qui soit connu des élèves à savoir de 1 → 4 ou de 1 → 6. Mme Seitenfus va transmettre cet échange à l'intervenante. Elle sollicite l'avis du CE quant à la confidentialité certaines informations sensibles pouvant émaner des élèves lors de l'atelier. Mme Zysset relève que le enseignant.es sont généralement présent.es lors d'interventions externes sauf lors des ateliers organisés par Profa (éducation sexuelle). Elle propose que cette question figure au sondage et propose que l'intervenante soumette une proposition de sondage à la direction et/ou au Conseil d'Établissement afin de l'améliorer au besoin.

Mme Seitenfus va transmettre à Mme Laure Amberg les informations la concernant (devis à détailler par postes, sondage, question soulevée aujourd'hui sur le contenu, etc.) et lui demander ses disponibilités pour l'automne 2023.

4 – Budget complémentaire pour les camps/sorties

La volonté de renforcer les budgets liés aux camps/sorties est forte autant dans l'établissement primaire que dans l'établissement secondaire. Et cette volonté se retrouve aussi chez les membres du Conseil d'Établissement.

Suite à la dernière séance du CE en janvier dernier, la direction des établissements primaire Moudon/Lucens a établi un budget nécessaire pour atteindre un rythme de camps et de sorties qui soit à nouveau plus soutenu et respectable. Les directions énoncent que les établissements scolaires sont aujourd'hui en-dessous de qu'elles voudraient proposer et elles annoncent qu'elles sont à l'aise avec la défense d'ajustement à la hausse de ces chiffres.

Le principe de réalité post-Covid (augmentation des matières premières de 20% environ) est venu aussi plomber le budget qui est déjà très limite. En effet, le coût de la vie a passablement augmenté et cela se ressent dans les postes incompressibles tels que les hébergements et les déplacements. La réalité du terrain est que les activités sont revues à la baisse vu qu'il n'est pas possible de limer sur les déplacements/hébergements. Rappelons aussi qu'avant le Covid, le poste camps/sorties était déjà sous-alimenté et qu'un bilan n'avait alors pas vu le jour. Et notons également qu'il n'est pas correct de plafonner les budgets auprès des prestataires collaborant fidèles de longue date alors que tout augmente.

Plusieurs voix se lèvent pour rappeler la plus-value sur un plan humain des camps et des sorties. Mme Zysset estime le manque actuel entre 50 000.- et 55 000.-. Cette somme permettrait des camps pour les 5P et une enveloppe de 15 000.- pour les sorties des autres classes.

Les membres du CE réaffirment à l'unanimité de faire remonter à l'AI SMLE une demande de complément de budgets pour les camps/sorties. Etant donné que la question du budget est traitée au mois de mai, nous concrétisons le projet d'effectuer un courrier officiel au nom du CE et plus précisément signé par un représentant.e des quatre-quarts (un.e représentant.e des autorités communales – un.e représentant.e des professionnels actifs - un.e représentant.e des parents – un.e représentant.e des milieux et des organisations).

Un membre de chaque quart représenté est donc nommé :

Yannick Gauthey & Laetitia Seitenfus
David Moullet
Etienne Habegger

Philippe Delbrouck

M. Gauthey a déjà reçu les budgets complémentaires et M. Moullet lui propose de lui transmettre son rapport détaillé et l'argumentaire qui en découle. M. Gauthey va débiter la rédaction dudit courrier et le transmettra à sa collègue de l'AI SMLE Mme Seitenfus ainsi qu'aux représentants de chaque-quart (cités plus haut).

5 – Octroi des deux demi-journées de congé pour 2024

M. Habegger rappelle la volonté du CE d'avoir avancé la discussion sur ce point afin d'avoir une bonne réflexion. Actuellement les deux demi-journées font la journée complète du vendredi précédent les vacances d'été. Le vote doit avoir lieu chaque année. Pour certains membres, le fait d'avoir les deux demi-journées sur une journée complète facilite l'organisations des UAPE. Pour d'autres, le fait d'avoir le jour « offert » collé aux 7 semaines de vacances perd un peu de son charme jour de congé pendant le train-train.

Le lundi post-Brandons est aussi envisagé, mais est problématique pour les parents qui travaillent. Le mercredi de l'Ascension est aussi discuté, mais est délicat pour la fête de lucenoise qui y est programmé. Le risque est que les habitant.es de Lucens partent déjà le mardi soir et que cela baisse drastiquement le nombre de participant.es à la fête est réel.

De nombreux parents réservent déjà leurs billets en septembre pour les vacances d'été. Libérer le vendredi avant les vacances de Noël est aussi évoqué. Contrairement à la fin de l'année scolaire qui est hors période évaluées, les jours qui précèdent Noël sont encore sujet à évaluation. Il arrive d'après les représentants du corps enseignant que des tests doivent être passés le vendredi précédent les vacances de Noël (test de rattrapage en cas d'absence d'un.e élève).

Il est possible que d'ici quelques années les parents puissent « puiser » dans les jours de congé Joker en fonction de leurs croyances, fêtes, etc. Affaire à suivre (postulat fait au Conseil d'Etat vaudois par le grand conseil) !

Suite à l'échange, un vote est proposé afin d'évaluer déjà les opinions :

Les membres du CE votent pour le jour précédant les vacances d'été et un avis contraire.

6 – Divers et propositions individuelles

Divers :

1. Mme Ombelli relève une préoccupation qui touche surtout le secondaire : le vol des stylos 4 couleurs, Défi Tik Tok (« le 4 couleurs challenge ») d'en avoir le plus possible. Cela occasionne des vols et de la revente.
2. Mme Ribet relève qu'un autre défi existe également et est plus problématique pour la santé des élèves : le défi des Puff (cigarettes « électronique » qui ressemblent à des stabilos, sont à la nicotine et possèdent de nombreux additifs, et sels de nicotine), colorés, aromatisés goût de bonbons, Défi d'utiliser un puff pendant le cours. La question se pose d'en informer les parents (séance d'information ? Un courrier officiel dans l'agenda ?). Actuellement il n'existe pas de législation concernant la vente de puff au mineur.es (une demande de cadre légal a été déposé en décembre 2022 au niveau du Grand Conseil). Le libre accès aux enfants est très problématique. Tout ce qui s'apparente à la cigarette devrait être interdit. Jusqu'ici plusieurs Puff ont été confisqués dans les écoles et les parents doivent venir chercher la Puff au secrétariat (moyens de les sensibiliser à la problématique).

Proposition :

3. Tableaux numériques reçus dans les classes et remerciements officiels prévus pour l'AI SMLE.

7 – Date de la prochaine séance

La date retenue est le 12 octobre 2023 dans la salle attenante au réfectoire de la Nouvelle Ochette.

La séance est levée à 21h15, tous les points ayant été discutés.

La vice-Présidente

La Secrétaire

Nicole Egli-Anthonioz

Laetitia Seitenfus